

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril à 19 h, le conseil municipal de la commune de Pointis-de-Rivière, légalement convoqué le 9/04/2021, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BISTOLFI Patrick.

Etaient présents : BISTOLFI Patrick, BARRERE Céline, BELER Cédric, BEUVELOT Pascal, DUCHAMP Laurence, DUPRAT Florent, GAMBONI Jean-Philippe, MARTINEZ Julien, MASCARTE Michel, MENDEZ Stéphanie, MONTEGUT Nathalie, POINTIS Mélanie, SEMENZATO Patrick, WAGNER Stéphane.

Était absent : M. DUPLEICH Jean-Luc ayant donné procuration à M. BISTOLFI Patrick

Madame DUCHAMP Laurence a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler concernant l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion. Pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Participation et prestataire cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat qui lie la mairie avec la société API RESTAURATION prendra fin le 2 juillet 2021 et ne sera pas reconduit.

Il explique que le circuit court et la qualité des repas en favorisant les produits locaux est à privilégier, qu'un essai a été fait sur une semaine avec le SERVICE DE CUISINE COLLECTIVE LUGARAN de Gourdan-Polignan et que plusieurs prestataires ont été consultés. Le prix du repas s'avère un peu plus élevé que l'actuel à savoir 4.10 € au lieu de 3.35 € soit 0.75 € de plus par repas.

Afin de minimiser cette augmentation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de **0.40 €** par repas à compter de la rentrée de septembre 2021, pour les élèves scolarisés à l'école de Pointis-de-Rivière et de porter son choix sur la Mairie de Gourdan-Polignan – SERVICE DE CUISINE COLLECTIVE LUGARAN- dont le tarif par repas est de **4.10 €** pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Demande de subvention pour l'achat d'un copieur/imprimante/scanner pour l'école

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le copieur/imprimante/scanner de l'école ne fonctionne plus. Il est nécessaire de le remplacer rapidement. Pour cela, il présente le devis de la société Fac Similé qui s'élève à 2 947.57 € HT.

Après délibération, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de ce matériel pour la somme de 2 947.57 € HT et charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental la subvention la plus importante possible. Cette dépense sera prévue sur le budget primitif 2021.

Indemnités des élus

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une nouvelle loi impose au Maire de communiquer un récapitulatif des indemnités des élus avant le vote du budget primitif. Il procède donc à la lecture de cet état récapitulant les indemnités.

Vote des comptes de gestion

Monsieur le Maire demande au conseil de procéder au vote des 3 comptes de gestion établis par la Trésorière.

Monsieur BEUVELOT précise qu'il n'a pas reçu les comptes de gestion en annexe de la convocation.

Compte de gestion Budget Lotissement : 15 Pour

Compte de gestion Budget Eau : 15 Pour

Compte de gestion budget Commune : 14 Pour – 1 Contre

Vote des comptes administratifs

(Pour mémoire, le maire ne peut pas participer au vote car il est l'ordonnateur)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GAMBONI, responsable des finances.

Monsieur BEUVELOT demande des explications sur les restes à réaliser repris.

Monsieur GAMBONI explique que les restes à réaliser sont repris afin de pouvoir honorer les factures des dépenses engagées en 2020 avant le vote du budget primitif 2021 sous les conseils de la Trésorerie.

- **Compte administratif Budget lotissement**

Fonctionnement

Dépenses.....	0.00 €	} Résultat excédentaire de 56 732.79 €
Recettes.....	0.00 €	
Report positif de 2019..	56 732.79 €	

Investissement

Dépenses.....	0.00 €	} Résultat déficitaire de - 35 831.54 €
Recettes.....	0.00 €	
Report négatif de 2019..	-35 831.54 €	

Approbation du CA Lotissement : 14 Pour, 0 Abstention, 0 Contre

- **Compte administratif M49 : budget de l'eau**

Fonctionnement

Dépenses.....	56 240.57 €	} Résultat excédentaire de 7 104.61 €
Recettes.....	52 531.94 €	
Report positif de 2019..	10 813.24 €	

Investissement

Dépenses.....	20 328.73 €	}	Résultat excédentaire de 70 371.04 €
Recettes.....	14 500.24 €		
Report positif de 2019..	76 199.53 €		

Approbation du CA M49 : 14 Pour, 0 Abstention, 0 Contre

• Compte administratif M14 : Budget communal

Fonctionnement

Dépenses.....	484 411.44 €	}	Résultat excédentaire de 365 975.09 €
Recettes.....	572 063.19 €		
Report positif de 2019..	278 323.34 €		

Investissement

Dépenses.....	180 781.78 €	}	Résultat excédentaire de 192 793.66 €
Recettes.....	532 313.20 €		
Report négatif de 2019..	-158 737.76 €		

-Restes à réaliser Dépenses 2020..... 202 503.00 €

Résultat déficitaire..... 9 709.34 €

Approbation du CA M14 : 13 Pour, 0 Abstention, 1 Contre

Vote de l'affectation des résultats des 3 CA

Afin d'équilibrer le déficit d'investissement du budget communal, Monsieur GAMBONI propose d'affecter la somme 9 709.34 € de l'excédent de fonctionnement vers l'article 1068 en recette d'investissement. Le report de fonctionnement sera donc de 356 265.75 €
Le conseil approuve : 15 Pour

Vote des taxes communales 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite à la réforme de la fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21.90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 39.95% (soit le taux départemental de 21.90% + le taux communal de 18.05%)

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas été revus en 2020 et propose au conseil municipal de les augmenter de 1 % cette année en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	39.95 %	40.35 %
Taxe Foncières sur les propriétés non bâties	82.97%	83.80 %

Monsieur BEUVELOT précise qu'en cette période de crise sanitaire, cette augmentation va pénaliser les redevables.

Monsieur le Maire préfère pratiquer des hausses de taux régulières et peu importantes plutôt que de fortes augmentations plus ponctuelles.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide (14 Pour – 1 Contre), les taux suivants pour l'année 2021 :

-Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 40.35 % dont taux de la commune 18.45 % au lieu de 18.05 % en 2020.

-Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 83.80 % au lieu de 82.97 % en 2020.

Tarifs eau potable 2021/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau potable pour la période 2021/2022 et propose d'augmenter le prix du m³ de 2 centimes et geler le prix de l'abonnement du compteur.

Monsieur BEUVELOT préférerait que le futur contrat de prestations soit négocié et que le tarif de l'eau ne soit pas revu à la hausse.

Monsieur WAGNER explique qu'en 2026, la compétence va être transférée et qu'il convient de réfléchir à d'autres solutions afin de conserver l'eau de notre source.

Il précise que le réseau est vieillissant, que la municipalité, pour des raisons sanitaires souhaite le remplacement de 22 raccordements en plomb et que cette intervention va être très onéreuse. Il précise également que le suivi fait par le prestataire SUEZ choisi en 2018, n'est pas très rigoureux.

Après ces discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de l'eau potable, comme suit :

- Le prix du m³ passe de 0.88 € à 0.90 €
- Le prix de la redevance fixe (location compteur) reste inchangé à savoir 48.00 €.

Vote des 3 budgets primitifs : Commune, eau, lotissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GAMBONI, adjoint responsable des finances.

- **Budget lotissement : 15 Pour**

Monsieur GAMBONI informe le conseil de la vente du dernier lot du lotissement et précise que ce budget va être clôturé en fin d'année avec un solde positif d'environ 50 000 €.

Monsieur BEUVELOT fait remarquer que le montant inscrit sur le budget en recettes doit être exprimé hors taxes. Il votera ce budget si ce montant est modifié.

Monsieur le Maire s'engage à le modifier et passe au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du lotissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	86824.79 €	86824.79 €
Investissement	35831.54 €	35831.54 €
TOTAL	122 656.33 €	122 656.33 €

- **Budget eau (M49) : 15 Pour**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	60934.61 €	60934.61 €
Investissement	84293.04 €	84 293.04 €
TOTAL	145 227.65 €	145 227.65 €

Monsieur BEUVELOT demande s'il y a des projets de travaux.

Monsieur WAGNER précise qu'il n'y a pas de travaux en prévision sauf le remplacement des raccordements en plomb.

Monsieur le Maire passe au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de l'eau 2021.

- **Budget communal (M14) : 14 Pour – 1 Contre**

Monsieur GAMBONI énumère les différents postes du budget primitif et donne quelques précisions sur les investissements. Il précise que ce budget fait apparaître l'opération concernant l'expropriation de la propriété RICAUD entièrement financée par l'Etat.

Monsieur MARTINEZ demande des explications sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une expropriation suite à la crue de 2013 qui a fragilisé les berges de la Garonne et que cette maison sera démolie par la suite.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	920498.00 €	920498.00 €
Investissement	953210.00 €	953210.00 €
TOTAL	1 873 708.00 €	1 873 708.00 €

Monsieur le Maire passe au vote.

Monsieur BEUVELOT fait à nouveau des remarques sur les restes à réaliser qui fait apparaître le budget en déficit.

Le Conseil Municipal approuve (14 Pour – 1 Contre) le budget primitif 2021.

Questions diverses

Monsieur BELER précise que le projet numérique présenté a passé la première phase de sélection et est dans l'attente de la dernière phase qui sélectionne une commune sur 4.

Monsieur WAGNER précise que la commission association est en standby pour l'instant et qu'en raison de la crise sanitaire la commission environnement ne s'est pas encore réunie. Il propose de trouver un créneau pour avancer sur la remise en état de certains endroits dégradés.

Madame BARRERE fait part au conseil que dans le cadre de la commission d'aide à la personne, 2 personnes du village sont en détresse pour les soins médicaux. En effet, plusieurs médecins arrêtent leurs activités et ne sont pas remplacés.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un vaccibus est organisé à Barbazan le 25 avril 2021. Il précise que la mairie a contacté les personnes du village de plus de 75 ans et a publié l'information sur le site de la commune.

Monsieur WAGNER demande comment seront organisées les élections par rapport à la crise sanitaire.

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle note de la Préfecture qui précise que tous les membres des bureaux de vote doivent être vaccinés ou présenter un test PCR négatif.

Madame BARRERE remercie le comité des fêtes pour leur participation à l'organisation de la journée « Chasse aux œufs » qui s'est bien déroulée.

Monsieur le Maire précise que les chocolats restants ont été offerts à la Maison de Retraite. Monsieur le Maire a été très touché par les remerciements des pensionnaires.

Monsieur BEUVELOT demande si les subventions aux associations communales sont maintenues.

Monsieur le Maire répond que les subventions seront les mêmes qu'en 2020.

Monsieur WAGNER remercie Monsieur le Maire d'avoir accéléré les travaux des archives pour envisager très rapidement la mise à disposition de l'algéco au Comité des fêtes.

Monsieur le Maire précise que :

- les travaux de rénovation du foyer sont engagés,
- les travaux de réfection des bordures de la voirie seront réalisés courant mai,
- le curage des fossés vient d'être réalisé,
- la balayeuse commandée sera livrée fin avril.

Monsieur WAGNER propose de réfléchir à l'entretien du cimetière.

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a proposé gracieusement à la Maison de Retraite une concession au cimetière pour une pensionnaire décédée sans ressource, ni famille.

Madame DUCHAMP informe le conseil qu'elle a préparé les fiches de poste des agents et que l'entretien individuel, jamais réalisé jusqu'alors, est programmé.

La séance est levée à 21 h 20 mn.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.